

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
 Nombre de conseillers votants : 34

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

Objet | Décision Modificative n°3 en Section de Fonctionnement et d'Investissement pour le Budget Annexe du Pôle Culturel et de Spectacles

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative de modifier les crédits budgétaires afin de réviser le montant du loyer dû par Musiques de Nuit et l'EPLC Le Rocher de Palmer et de réajuster les subventions de compensation comme le prévoit les conventions d'objectifs, de moyens et d'occupation.

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles			Opérations réelles		
657381.31104.FINANCES	Subvention loyers EPLC-compensation	5 396,00	7521.31104.FINANCES	Augmentations loyers EPLC-MDN	7 396,00
65748.31104.FINANCES	Subvention loyers MDN-compensation	2 000,00			
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
		-			-
	Total	7 396,00		Total	7 396,00

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 7396€.

Balance Générale du Pôle Culturel et de Spectacles

	BP 2021	DM 1	BS	DM 2	DM 3	Total Budget 2021
Recettes de Fonctionnement	1 418 154,89	-	7 302,46	20 380,00	7 396,00	1 453 233,35
Dépenses de Fonctionnement	1 418 154,89	-	7 302,46	20 380,00	7 396,00	1 453 233,35
Recettes d'Investissement	1 419 417,64	21 162,00	- 937,16			1 439 642,48
Dépenses d'Investissement	1 419 417,64	21 162,00	- 937,16			1 439 642,48

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021 DELIBERATION N° 2021-138

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
2 abstentions
5 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.